

Avis 187 dans le cadre de l'élaboration de la recommandation conjointe relative aux mesures de réduction des captures accidentelles de dauphin commun dans le golfe de Gascogne

Considéranants :

- Les recommandations du CIEM de 2023¹ pour « une approche de gestion adaptative assortie d'un suivi renforcé de l'abondance saisonnière des dauphins communs et des prises accidentelles dans la pêche », une réduction progressive de l'effort des engins de pêche ayant le plus grand impact et « le développement et la mise en œuvre d'engins de pêche présentant un risque moindre de capture accidentelle ».
- L'évolution des connaissances scientifiques disponibles depuis lors, notamment au regard de la stabilité de l'abondance de la population de dauphin commun de l'Atlantique Nord Est² ainsi que de la révision à la baisse des estimations du nombre de captures accidentelles³.
- La forte implication des parties prenantes et de leurs structures, tant dans la mise en œuvre des plans d'action nationaux sur la protection des mammifères marins, qu'au sein des projets scientifiques et du partage de leurs connaissances empiriques.
- Les efforts d'observation en mer (caméras embarquées, programmes d'observations) conduisent à un niveau de suivi des navires supérieur aux objectifs fixés par le règlement délégué (UE) 2024/3089⁴.
- L'importance d'envoyer des signaux positifs à l'issue de trois années de fermeture, afin de maintenir la mobilisation des acteurs dans les dispositifs expérimentaux, condition essentielle à l'amélioration des connaissances.
- Le rapport du CSTEP⁵ du 27 mars 2026, qui constitue une première base d'analyse socio-économique, présentant cependant des limites identifiées dans cet exercice et insistant sur la nécessité de disposer d'un bilan socio-économique complet, intégrant l'ensemble de la filière, y compris l'aval.

Les membres du CC SUD estiment que ces éléments constituent des signaux importants dans l'appréciation du contexte ayant conduit à l'adoption de mesures d'urgence en 2024. Les

¹ ICES (2023). EU request on mitigation measures to reduce bycatches of common dolphin (*Delphinus delphis*) in the Bay of Biscay (ICES Subarea 8). ICES Advice: Special Requests. Report. <https://doi.org/10.17895/ices.advice.23515176.v1>

² ICES (2023). Workshop on mitigation measures to reduce bycatch of short-beaked common dolphins in the Bay of Biscay (WKEMBYC2). ICES Scientific Reports. <https://doi.org/10.17895/ices.pub.21940337.v1>
SCANS IV : Gilles A., Authier M., Ramirez-Martinez NC., Araújo H., Blanchard A., Carlström J., Eira C., Dorémus G., Fernández-Maldonado C., Geelhoed SCV., Kyhn L., Laran S., Nachtsheim D., Panigada S., Pigeault R., Sequeira M., Sveegaard S., Taylor NL., Owen K., Saavedra C., Vázquez-Bonales JA., Unger B., Hammond PS. (2023). Estimates of cetacean abundance in European Atlantic waters in summer 2022 from the SCANS-IV aerial and shipboard surveys. Final report published 29 September 2023. 64 pp. <https://tinyurl.com/3ynt6swa>
OBSERVE: Giralt Paradell, O., Cañadas, A., Bennison, A., Todd, N., Jessopp, M., Rogan, E. (2024). Aerial surveys of cetaceans and seabirds in Irish waters: Occurrence, distribution and abundance in 2021-2023. Department of the Environment, Climate & Communications and Department of Housing, Local Government & Heritage, Ireland. 260pp
ASCOBANS: ASCOBANS - REPORT OF THE 6th MEETING OF THE ASCOBANS COMMON DOLPHIN GROUP – 38pp – 2026. https://www.ascobans.org/sites/default/files/document/2026-04/ascobans_cdg6_report_1.pdf

³ Peltier, H., Authier, M., Dars, C., Wund, S. & Spitz, J. (2025b) Bilan des mortalités par capture : hiver 2025. Rapport technique (version 1). 21p. Observatoire Pelagis, UAR 3462, CNRS-LRU niv.

⁴ https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=OJ%3AL_202403089

⁵ https://stecf.ec.europa.eu/reports/plenary-reports_en?prefLang=fr

membres du CC SUD considèrent donc que ces nouvelles données scientifiques, ainsi que les résultats d'études récentes (DELMOGES⁶), devraient conduire à réexaminer la pertinence de la fermeture du golfe de Gascogne à l'horizon 2027, avec la perspective, selon les membres du secteur du CC SUD, d'une réouverture à cette échéance. La question de la proportionnalité des mesures au regard des niveaux réels de captures accidentelles constitue un enjeu central, tout comme la prise en compte des impacts opérationnels et économiques sur les flottilles concernées et sur la filière.

Recommandations :

Dans le cas où la fermeture du golfe de Gascogne serait maintenue pour la période stricte du 22 janvier au 20 février pour les fileyeurs, les chalutiers pélagiques et les sennes tournantes, plusieurs pistes d'adaptation sont envisagées afin d'introduire davantage de souplesse dans sa mise en œuvre. Ces approches contribueraient à limiter les effets d'une interruption continue des apports sur le marché pendant quatre semaines.

Les membres du CC SUD rappellent cependant la nécessité de s'appuyer sur une expertise scientifique complète et actualisée, afin de garantir la robustesse des analyses mobilisées.

- Une première option consisterait à maintenir un principe de fermeture d'un mois (continue ou discontinue) sur la période identifiée comme sensible, comprise entre janvier et mars, tout en laissant la possibilité d'adapter les modalités de mise en œuvre en fonction des dynamiques observées. Cette approche vise notamment à limiter les impacts opérationnels sur les flottilles, tout en conservant l'objectif de réduction des captures accidentelles.
- Une deuxième piste consisterait à maintenir une période de fermeture d'un mois, tout en prévoyant des modalités spécifiques pour certains navires. Des adaptations pourraient ainsi être envisagées pour les navires engagés dans des démarches d'expérimentation, afin de permettre une poursuite encadrée de l'activité dans le cadre du déploiement de dispositifs en conditions réelles visant à tester et évaluer leur efficacité dans la réduction des interactions.
- Une adaptation pourrait être envisagée pour les navires équipés de dispositifs de réduction des captures accidentelles dont l'efficacité serait démontrée, afin de valoriser les efforts engagés et d'encourager le déploiement de solutions efficaces.
- Des ajustements complémentaires peuvent être également considérés, notamment la possibilité d'exclure certaines flottilles dont la caractérisation en tant que flottille à risque apparaît incertaine et dont l'impact économique est significatif, (exemple : les

⁶ Authier M. (LRUniv), Chouvelon Y. (LRUniv), Doray M. (Ifremer), Dubroca L. (Ifremer), Faillettaz R. (Ifremer), Gourguet S. (Ifremer), Lehuta S. (Ifremer), Peltier H. (LRUniv), Petitgas P. (Ifremer), Pillet M. (LRUniv), Ridoux V. (LRUniv), Spitz J. (LRUniv), Ulrich C. (Ifremer), Viriciel-Pante A.(UBO). 2026. Rapport final Delmoges – Delphinus Mouvement Gestion – 75p.
<https://delmoges.recherche.univ-lr.fr/wp-content/uploads/sites/30/2026/01/20260113-rapport-final-Delmoges-vf2.pdf>

bolincheurs), ou encore de faire évoluer le périmètre spatial de la fermeture en fonction des connaissances disponibles sur les captures accidentelles (proportion de l'effort de pêche des métiers à risque observé, nombre et proportion de captures estimées par zone, intervalles de confiance associés à ces estimations, etc.)

Conclusion :

L'objectif à long terme doit être l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de mitigation solide. Les membres du CC SUD proposent ainsi une approche articulée en deux temps, combinant la possibilité d'une réouverture à moyen terme sur la base des évaluations scientifiques disponibles, et, dans l'intervalle, le développement de modalités de gestion plus souples permettant de maintenir un niveau élevé de protection des petits mammifères marins tout en tenant compte des contraintes socio-économiques des acteurs de la filière, particulièrement fragilisés par trois années successives de fermeture stricte. Ces options nécessitent des approfondissements complémentaires afin d'en évaluer pleinement la faisabilité : à ce titre, les membres du CC SUD proposent de se référer à leur avis n°183⁷, dans lequel ces questions ont déjà été identifiées, et sont mises à jour ci-dessous :

- Une mise à jour de l'estimation d'abondance de la population de dauphin commun de l'Atlantique Nord Est ;
- Une mise à jour du nombre de mortalités annuelles de dauphins communs suite à la mise à jour du modèle d'estimation des captures accidentelles basées sur les échouages ;
- L'intégration de l'ensemble des données d'observation disponibles permettant de mieux quantifier les captures accidentelles ;
- Une approche à l'échelle de l'éco région (sous zones CIEM 8 et 9a), incluant une déclinaison par division CIEM ;
- Une analyse environnementale des effets des fermetures spatiotemporelles des trois années en isolant le mois de fermeture d'une analyse à l'échelle de l'hiver ;
- Une étude socio-économique couvrant l'ensemble de la filière, incluant l'aval.

Le CC SUD rappelle finalement la nécessité d'une collaboration étroite entre les parties prenantes, les scientifiques et les représentants de la Commission Européenne et des États membres de sa zone de compétence afin de pouvoir avancer de façon constructive et coopérative.

⁷ <https://cc-sud.eu/wp-content/uploads/2025/12/Avis-183-Dauphins-1225-FR.pdf>